

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 15 avril 2019

Service économie agricole/Service Territorial

Affaire suivie par : Sandrine KIKOLSKI/Yvette NAPPÉE
Téléphone : 05 61 10 60 29
Courriel : sandrine.kikolski@haute-garonne.gouv.fr
yvette.nappee@haute-garonne.gouv.fr

Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 11 avril 2019 sur le projet de modification du PLU de PALAMINY

Objet : Encadrement des extensions et des annexes des habitations existantes dans la zone A

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 112-1-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le dossier de saisine de la commission en date du 26 février 2019 ;

Vu le projet de modification du PLU de la commune de PALAMINY ;

À l'issue de la présentation et après débats la commission émet,

Un avis favorable, sur les dispositions visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans la zone A avec **les réserves**

- d'harmoniser les hauteurs des extensions des constructions existantes dans la zone Ab avec les hauteurs définies pour les extensions dans les zones A et Ap
- d'imposer aux annexes un recul de 3 m minimum par rapport à la limite de l'unité foncière

Détail des suffrages (12 votes) : Favorable avec réserve à l'unanimité.

La présidente de séance,



Mélanie TAUBER